



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 7 juillet 2025 à 19 h, à la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation d'un abri d'auto et d'un garage isolé à 1,78 m et 2,67 m de la ligne latérale contrairement à la marge de recul latérale minimale de 3 mètres tel que mentionné à l'article 53 du Règlement de zonage 09-207 et de ses grilles de spécifications pour la zone HU-248.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Philippe Girard, arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 2024, sous le numéro 1163.

Terrain ciblé : Lots numéro : 1 496 652, 1 496 671 et 1 496 672
31, chemin de la Rive

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 17^e jour du mois de juin 2025.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier